

Montréal, le 22 décembre 2020

PAR COURRIEL SÉCURISÉ

[REDACTED]

[REDACTED]

Objet : Réponse à votre demande d'accès à l'information du 15 décembre 2020

[REDACTED],

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 15 décembre dernier visant à obtenir « tous les affichages d'offres d'emplois de la catégorie des emplois professionnels, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 jusqu'en décembre 2020 ».

Après vérifications, nous vous informons que nous avons répertorié **1 offre d'emploi** correspondant aux critères de votre demande. Il s'agit d'un poste 111-00 (attaché d'administration), pour la fonction d'agent de liaison, lequel a été affiché simultanément en affectation, mutation, promotion et recrutement.

Vous trouverez ci-joint les documents relatifs à ces affichages.

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des dispositions législatives citées ci-dessus.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Malorie Cloutier

Québec  
300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.32A  
Québec (Québec) G1K 8K6  
Téléphone : 418-646-8300  
Télécopieur : 418-643-7217

Montréal  
1, rue Notre-Dame Est, bureau 11.40  
Montréal (Québec) H2Y 1B6  
Téléphone : 514-873-2230  
Télécopieur : 514-873-7580

DAA 005

Courriel : [cqlc@cqlc.gouv.qc.ca](mailto:cqlc@cqlc.gouv.qc.ca)  
Site Internet : [www.cqlc.gouv.qc.ca](http://www.cqlc.gouv.qc.ca)

# AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

## RÉVISION

### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

### QUÉBEC

Bureau 2.36  
525, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9

Téléphone : 418-528-7741  
Télécopieur : 418-529-3102

### MONTRÉAL

Bureau 18.200  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514-873-4196  
Télécopieur : 514-844-6170

### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

## **\*\*AGENTE OU AGENT DE LIAISON**

**Offre d'affectation : 11100AF04253830101**

### **Renseignements généraux**

**Commission québécoise des libérations conditionnelles** : Direction des opérations . Un emploi est à pourvoir au 1, rue Notre-Dame Est, bureau 11.40, à Montréal ou au 300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.32A à Québec.

**Contexte** : La Commission québécoise des libérations conditionnelles est un organisme créé par la Loi sur le système correctionnel du Québec. Elle a pour mission de contribuer à la protection de la société tout en favorisant la réinsertion sociale graduelle et sécuritaire des personnes contrevenantes. Son mandat est de décider, en toute indépendance et impartialité, de la mise en liberté sous condition des personnes incarcérées dans un établissement de détention provincial dont la peine est de six mois à deux ans moins un jour. Elle fait partie intégrante du système de justice pénale et rend des décisions dans le respect des décisions des tribunaux. Composée d'une équipe d'une quarantaine de personnes répartie dans deux bureaux (Québec et Montréal), la Commission offre un environnement à dimension humaine où la collaboration et le travail d'équipe sont essentiels. Le personnel de la Commission se distingue par son engagement et son professionnalisme. La structure administrative de la Commission est composée de trois unités, soit la Présidence, la Direction générale ainsi que la Direction des opérations. Concernant la Direction des opérations, celle-ci est composée de trois équipes. L'équipe Dossier prépare les dossiers en vue des séances et l'équipe Planification est responsable de la planification des rôles et de l'information aux personnes victimes. Quant à l'équipe Liaison, elle assure les liens et l'arrimage entre les différents partenaires internes et externes.

**Mission de la Commission québécoise des libérations conditionnelles** : *Rendre des décisions quant à la mise en liberté sous condition des personnes contrevenantes purgeant une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans moins un jour. En tant que partie intégrante du système de justice pénale, la Commission rend des décisions en toute indépendance et impartialité, conformément aux responsabilités et aux pouvoirs qui lui sont impartis par la Loi. Sa compétence s'exerce à l'égard de trois mesures, soit la permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle, la libération conditionnelle ainsi que la permission de sortir pour visite à la famille. De par sa mission, elle contribue à la protection de la société en favorisant la réinsertion sociale graduelle et sécuritaire des personnes contrevenantes dans la communauté, et ce, dans le respect des droits de celles-ci, des droits des victimes, ainsi que des décisions rendues par les tribunaux.*

**Attributions** : Sous la supervision de la directrice aux opérations et la coordination du chef d'équipe, l'agent de liaison agit comme principal intermédiaire entre la Commission, les Services correctionnels du Québec (SCQ), les différents intervenants du système de justice pénale et les interlocuteurs externes. Il identifie et analyse les problématiques et les opportunités afin de proposer des façons de faire visant à optimiser les processus d'échange entre la Commission et les intervenants et interlocuteurs. Il maintient une communication régulière et assure la formation, lorsque nécessaire, afin de favoriser une bonne compréhension des programmes et des besoins de la Commission, de même qu'une bonne préparation des dossiers. Il soutient la prise de décision des membres de la Commission en apportant, au besoin, les éclairages nécessaires et il apporte son expertise, auprès de l'équipe technique, pour faciliter le traitement de certaines demandes exigeant des vérifications particulières. Il est proactif pour solutionner rapidement certaines problématiques identifiées. Le titulaire a un rôle d'agent d'information auprès des personnes victimes identifiées par la Loi sur les services correctionnels du Québec. L'agent de liaison est également appelé à développer certains mandats spécifiques, à réaliser des analyses professionnelles, rédiger

des rapports et à dispenser de la formation et de l'information sur des sujets liés au domaine d'intervention de la Commission.

### **Profil recherché**

La personne recherchée possède de fortes habiletés à créer des liens de confiance avec différents intervenants, à faire preuve de diplomatie et de tact. Elle est rigoureuse et possède un excellent jugement. Elle démontre de bonnes habiletés de communication, tant à l'oral qu'à l'écrit. La connaissance de la Loi sur le système correctionnel du Québec, plus particulièrement des programmes de libération conditionnelle, du système de justice pénale de même que du réseau correctionnel du Québec constitue un atout. Elle aura au besoin, et de façon occasionnelle, à effectuer des déplacements.

**Conditions d'admission - affectation:** Faire partie du personnel régulier du ministère de la Sécurité publique du Québec. Appartenir à la classe d'emplois d'attachée ou attaché d'administration ou accepter un reclassement à ce titre.

**Conditions d'admission – offre d'emploi en promotion aux personnes qualifiées ou aux candidats déclarés aptes :**

- Faire partie du personnel régulier du ministère de la Sécurité publique du Québec.
- Être inscrit dans une banque de personnes qualifiées ou sur une liste de déclaration d'aptitudes valide de la classe d'emplois à pourvoir, dont les utilisations prévues correspondent à l'emploi visé

**OU**

- Bénéficier d'un maintien de qualification ou de déclaration d'aptitudes prévu à la réglementation et confirmé par une lettre qui vous a été transmise à cet effet.

**Autre exigence de l'emploi :** La personne retenue pourrait devoir satisfaire aux exigences d'une enquête de sécurité.

### **Modalités d'inscription**

**Date limite d'inscription :** Le 7 septembre 2020

Au terme du traitement de votre candidature, il est possible que cette offre ne soit plus accessible dans votre dossier en ligne. Par conséquent, nous vous suggérons de **conserver une copie** de cette offre pour consultation ultérieure.

**Inscription :** Pour soumettre votre candidature, vous devez cliquer sur « Poser ma candidature ». Prenez note que l'inscription doit **obligatoirement** s'effectuer à l'aide du formulaire d'inscription en ligne.

Veillez noter qu'il est de votre responsabilité de fournir un dossier complet et détaillé, notamment en inscrivant votre emploi actuel dans la section « Expérience de travail ». Lorsque vous aurez soumis votre candidature, les informations contenues dans le formulaire ne pourront plus être modifiées.

**Aucune candidature transmise par courrier, courriel ou télécopieur ne sera acceptée.**


Pour toute question concernant l'utilisation d'*Emplois en ligne*, vous pouvez communiquer avec le Centre d'assistance en dotation au 418 528-7157, pour la région de Québec, ou sans frais au 1 866 672-3460, ailleurs au Québec.

**Informations sur le processus de dotation :** Madame Michelle Forbes, 418 646-6777 poste 30181

**Informations sur les attributions de l'emploi :** Madame Chantal Bélanger, 514 873-2230, poste 20308 ou monsieur Luc Joly, 514 873-2230, poste 20364.

Notez que le gestionnaire communiquera uniquement avec les candidats retenus en entrevue.

**Note :** Toute candidature référée en priorité de placement sera traitée préalablement à la promotion.



Commission  
québécoise  
des libérations  
conditionnelles

## Agente ou agent de liaison

Emploi régulier

Offre de recrutement : 11100DP0425-520001

### Commission québécoise des libérations conditionnelles :

Un emploi régulier est à pourvoir au 1 rue Notre-Dame Est, bureau 11.40 à Montréal ou au 300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.32A à Québec.

**Mission :** *Rendre des décisions quant à la mise en liberté sous condition des personnes contrevenantes purgeant une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans moins un jour.*

En tant que partie intégrante du système de justice pénale, la Commission rend des décisions en toute indépendance et impartialité, conformément aux responsabilités et aux pouvoirs qui lui sont impartis par la Loi. Sa compétence s'exerce à l'égard de trois mesures, soit la permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle, la libération conditionnelle ainsi que la permission de sortir pour visite à la famille.

De par sa mission, elle contribue à la protection de la société en favorisant la réinsertion sociale graduelle et sécuritaire des personnes contrevenantes dans la communauté, et ce, dans le respect des droits de celles-ci, des droits des victimes, ainsi que des décisions rendues par les tribunaux.

#### Conditions de travail :

- 20 jours de vacances / année et plusieurs congés pour événements familiaux;
- Flexibilité au niveau des horaires de travail;
- Régime de retraite assumé par l'employé et l'employeur;
- Participation possible à un régime d'assurance collective;
- Le salaire annuel minimum offert est de 45219 \$ et peut atteindre, selon l'expérience et la scolarité, 79882 \$

**Contexte :** La Commission québécoise des libérations conditionnelles est un organisme créé par la Loi sur le système correctionnel du Québec. Elle a pour mission de contribuer à la protection de la société tout en favorisant la réinsertion sociale graduelle et sécuritaire des personnes contrevenantes. Son mandat est de décider, en toute indépendance et impartialité, de la mise en liberté sous condition des personnes incarcérées dans un établissement de détention provincial dont la peine est de six mois à deux ans moins un jour. Elle fait partie intégrante du système de justice pénale et rend des décisions dans le respect des décisions des tribunaux. Composée d'une équipe d'une quarantaine de personnes répartie dans deux bureaux (Québec et Montréal), la Commission offre un environnement à dimension humaine où la collaboration et le travail d'équipe sont essentiels. Le personnel de la Commission se distingue par son engagement et son professionnalisme. La structure administrative de la Commission est composée de trois unités, soit la Présidence, la Direction générale ainsi que la Direction des opérations. Concernant la Direction des opérations, celle-ci est composée de trois équipes. L'équipe Dossier prépare les dossiers en vue des séances et l'équipe Planification est responsable de la planification des rôles et de l'information aux personnes victimes. Quant à l'équipe Liaison, elle assure les liens et l'arrimage entre les différents partenaires internes et externes.

**Attributions de l'emploi :** Sous la supervision de la directrice aux opérations et la coordination du chef d'équipe, l'agent de liaison agit comme principal intermédiaire entre la Commission, les Services correctionnels du Québec (SCQ), les différents intervenants du système de justice pénale et les interlocuteurs externes. Il identifie et analyse les problématiques et les opportunités afin de proposer des façons de faire visant à optimiser les processus d'échange entre la Commission et les intervenants et interlocuteurs. Il maintient une communication régulière et assure la

formation, lorsque nécessaire, afin de favoriser une bonne compréhension des programmes et des besoins de la Commission, de même qu'une bonne préparation des dossiers. Il soutient la prise de décision des membres de la Commission en apportant, au besoin, les éclairages nécessaires et il apporte son expertise, auprès de l'équipe technique, pour faciliter le traitement de certaines demandes exigeant des vérifications particulières. Il est proactif pour solutionner rapidement certaines problématiques identifiées. Le titulaire a un rôle d'agent d'information auprès des personnes victimes identifiées par la Loi sur les services correctionnels du Québec. L'agent de liaison est également appelé à développer certains mandats spécifiques, à réaliser des analyses professionnelles, rédiger des rapports et à dispenser de la formation et de l'information sur des sujets liés au domaine d'intervention de la Commission.

**Profil recherché :** La personne recherchée possède de fortes habiletés à créer des liens de confiance avec différents intervenants, à faire preuve de diplomatie et de tact. Elle est rigoureuse et possède un excellent jugement. Elle démontre de bonnes habiletés de communication, tant à l'oral qu'à l'écrit. La connaissance de la Loi sur le système correctionnel du Québec, plus particulièrement des programmes de libération conditionnelle, du système de justice pénale de même que du réseau correctionnel du Québec constitue un atout. Elle aura au besoin, et de façon occasionnelle, à effectuer des déplacements.

**Conditions d'admission :** Faire partie d'une banque de personnes qualifiées de la classe d'emploi à pourvoir.

**Autre exigence de l'emploi :** La personne retenue pourrait devoir satisfaire aux exigences d'une enquête de sécurité.

**Période d'inscription :** Du 17 au 30 août 2020

**Inscription :** Pour nous faire part de votre intérêt pour cet emploi, veuillez nous faire parvenir un courriel à l'adresse [dotation-drh@msp.gouv.qc.ca](mailto:dotation-drh@msp.gouv.qc.ca) et inscrire le numéro 11100DP0425-520001 dans l'objet de votre message. Nous vous invitons par la suite à mettre à jour votre dossier en ligne.

Pour les candidats externe (hors fonction publique) :  
<https://recrutement.carrieres.gouv.qc.ca/jobs.cfm?creation=1>.

Pour les employés de la fonction publique :  
<https://emplois.carrieres.gouv.qc.ca>

Pour toutes questions concernant votre dossier en ligne, vous pouvez communiquer avec le Centre d'assistance en dotation au 418 528-7157, pour la région de Québec, ou sans frais au 1 866 672-3460, ailleurs au Québec.

**Informations sur le processus de dotation :** Madame Michelle Forbes au 418-646-6777 poste 30181

**Informations sur les attributions de l'emploi :** Madame Chantal Bélanger au 514 873-2230, poste 20308 ou monsieur Luc Joly au poste 20364.

Prenez note que seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

## **\*\*AGENTE OU AGENT DE LIAISON**

**Offre de mutation : 11100MU04253830101**

### **Renseignements généraux**

**Commission québécoise des libérations conditionnelles** : Direction des opérations . Un emploi est à pourvoir au 1, rue Notre-Dame Est, bureau 11.40, à Montréal ou au 300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.32A à Québec.

**Contexte** : La Commission québécoise des libérations conditionnelles est un organisme créé par la Loi sur le système correctionnel du Québec. Elle a pour mission de contribuer à la protection de la société tout en favorisant la réinsertion sociale graduelle et sécuritaire des personnes contrevenantes. Son mandat est de décider, en toute indépendance et impartialité, de la mise en liberté sous condition des personnes incarcérées dans un établissement de détention provincial dont la peine est de six mois à deux ans moins un jour. Elle fait partie intégrante du système de justice pénale et rend des décisions dans le respect des décisions des tribunaux. Composée d'une équipe d'une quarantaine de personnes répartie dans deux bureaux (Québec et Montréal), la Commission offre un environnement à dimension humaine où la collaboration et le travail d'équipe sont essentiels. Le personnel de la Commission se distingue par son engagement et son professionnalisme. La structure administrative de la Commission est composée de trois unités, soit la Présidence, la Direction générale ainsi que la Direction des opérations. Concernant la Direction des opérations, celle-ci est composée de trois équipes. L'équipe Dossier prépare les dossiers en vue des séances et l'équipe Planification est responsable de la planification des rôles et de l'information aux personnes victimes. Quant à l'équipe Liaison, elle assure les liens et l'arrimage entre les différents partenaires internes et externes.

**Mission de la Commission québécoise des libérations conditionnelles** : *Rendre des décisions quant à la mise en liberté sous condition des personnes contrevenantes purgeant une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans moins un jour. En tant que partie intégrante du système de justice pénale, la Commission rend des décisions en toute indépendance et impartialité, conformément aux responsabilités et aux pouvoirs qui lui sont impartis par la Loi. Sa compétence s'exerce à l'égard de trois mesures, soit la permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle, la libération conditionnelle ainsi que la permission de sortir pour visite à la famille. De par sa mission, elle contribue à la protection de la société en favorisant la réinsertion sociale graduelle et sécuritaire des personnes contrevenantes dans la communauté, et ce, dans le respect des droits de celles-ci, des droits des victimes, ainsi que des décisions rendues par les tribunaux.*

**Attributions** : Sous la supervision de la directrice aux opérations et la coordination du chef d'équipe, l'agent de liaison agit comme principal intermédiaire entre la Commission, les Services correctionnels du Québec (SCQ), les différents intervenants du système de justice pénale et les interlocuteurs externes. Il identifie et analyse les problématiques et les opportunités afin de proposer des façons de faire visant à optimiser les processus d'échange entre la Commission et les intervenants et interlocuteurs. Il maintient une communication régulière et assure la formation, lorsque nécessaire, afin de favoriser une bonne compréhension des programmes et des besoins de la Commission, de même qu'une bonne préparation des dossiers. Il soutient la prise de décision des membres de la Commission en apportant, au besoin, les éclairages nécessaires et il apporte son expertise, auprès de l'équipe technique, pour faciliter le traitement de certaines demandes exigeant des vérifications particulières. Il est proactif pour solutionner rapidement certaines problématiques identifiées. Le titulaire a un rôle d'agent d'information auprès des personnes victimes identifiées par la Loi sur les services correctionnels du Québec. L'agent de liaison est également appelé à développer certains mandats spécifiques, à réaliser des analyses professionnelles, rédiger

des rapports et à dispenser de la formation et de l'information sur des sujets liés au domaine d'intervention de la Commission.

### **Profil recherché**

La personne recherchée possède de fortes habiletés à créer des liens de confiance avec différents intervenants, à faire preuve de diplomatie et de tact. Elle est rigoureuse et possède un excellent jugement. Elle démontre de bonnes habiletés de communication, tant à l'oral qu'à l'écrit. La connaissance de la Loi sur le système correctionnel du Québec, plus particulièrement des programmes de libération conditionnelle, du système de justice pénale de même que du réseau correctionnel du Québec constitue un atout. Elle aura au besoin, et de façon occasionnelle, à effectuer des déplacements.

**Conditions d'admission - mutation:** Faire partie du personnel régulier de la fonction publique du Québec. Appartenir à la classe d'emplois d'attachée ou attaché d'administration ou accepter un reclassement à ce titre.

**Conditions d'admission – offre d'emploi en promotion aux personnes qualifiées ou aux candidats déclarés aptes :**

- Faire partie du personnel régulier de la fonction publique du Québec.
- Être inscrit dans une banque de personnes qualifiées ou sur une liste de déclaration d'aptitudes valide de la classe d'emplois à pourvoir, dont les utilisations prévues correspondent à l'emploi visé

**OU**

- Bénéficier d'un maintien de qualification ou de déclaration d'aptitudes prévu à la réglementation et confirmé par une lettre qui vous a été transmise à cet effet.

**Autre exigence de l'emploi :** La personne retenue pourrait devoir satisfaire aux exigences d'une enquête de sécurité.

### **Modalités d'inscription**

**Période d'inscription :** Du 17 août au 7 septembre 2020

Au terme du traitement de votre candidature, il est possible que cette offre ne soit plus accessible dans votre dossier en ligne. Par conséquent, nous vous suggérons de **conserver une copie** de cette offre pour consultation ultérieure.

Si cette offre de mutation fait également l'objet d'un affichage en affectation (réservé au personnel régulier de votre organisation), veuillez postuler uniquement sur l'offre d'affectation.

**Inscription :** Pour soumettre votre candidature, vous devez cliquer sur « Poser ma candidature ». Prenez note que l'inscription doit **obligatoirement** s'effectuer à l'aide du formulaire d'inscription en ligne.

Veillez noter qu'il est de votre responsabilité de fournir un dossier complet et détaillé, notamment en inscrivant votre emploi actuel dans la section « Expérience de travail ». Lorsque vous aurez soumis votre candidature, les informations contenues dans le formulaire ne pourront plus être modifiées.

**Aucune candidature transmise par courrier, courriel ou télécopieur ne sera acceptée.**



Pour toute question concernant l'utilisation d'*Emplois en ligne*, vous pouvez communiquer avec le Centre d'assistance en dotation au 418 528-7157, pour la région de Québec, ou sans frais au 1 866 672-3460, ailleurs au Québec.

**Informations sur le processus de dotation :** Madame Michelle Forbes, 418 646-6777 poste 30181

**Informations sur les attributions de l'emploi :** Madame Chantal Bélanger, 514 873-2230, poste 20308 ou monsieur Luc Joly, 514 873-2230, poste 20364.

Notez que le gestionnaire communiquera uniquement avec les candidats retenus en entrevue.

**Note :** Cette offre de mutation fait également l'objet d'une offre d'affectation qui pourra être traitée de façon prioritaire. Toute candidature référée en priorité de placement sera traitée préalablement à la mutation. De plus, le ministère ou l'organisme n'est pas tenu de considérer les candidatures soumises à la promotion si l'emploi est pourvu en mutation.